

PRECISIONS SUR LES REGIMES DE FORMATION

Vous êtes en **formation continue** si :

- Votre formation est prise en charge par un financeur tiers, public ou privé (par exemple, organisme de branche professionnelle, OPCA, OPACIF, Pôle Emploi, Conseil Régional...)
- **Et/ou** vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement, d'une ingénierie, et de prestations spécifiques pour votre formation (suivi individualisé)
- **Et/ou** vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi (contactez votre conseiller au préalable).

L'inscription en formation continue confère le **statut de stagiaire de la formation continue**. Elle induit l'établissement d'un contrat (entre vous et l'université) ou d'une convention (entre l'organisme financeur et l'université). En règle générale, la formation continue concerne les salariés ou demandeurs d'emploi, ou les personnes souhaitant reprendre des études après une période d'interruption.

Pour plus de renseignements, contacter la [direction de la formation continue et de l'alternance de l'université](#).

Vous êtes en **formation initiale** si :

- Vous êtes boursier de l'enseignement supérieur (bourse du CROUS)
- **Et/ou** vous financez à titre personnel votre formation sans demander à bénéficier de prestations spécifiques pour celle-ci (vous souhaitez suivre la formation selon ses rythme et organisation usuels)
- **Et** vous n'êtes pas inscrit à Pôle emploi

L'inscription en formation initiale confère le **statut étudiant**. En règle générale, la formation initiale concerne toute personne qui poursuit un cursus normal et à plein temps.

Vous êtes en **alternance** si :

- Vous souhaitez effectuer la formation en apprentissage ou contrat de professionnalisation
-